

01 AVR. 2004

ARRIVÉ
N°

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L' IUT
DU 25 MARS 2004**

Etaient présents :

Collèges Enseignants :

MME RAVEZ - M.DRAZETIC - M.DEREMETZ
MME MORLAES - M.THUILLIEZ - M. SENEZ
M.PAVONE - M. FURMANIAK - M. BLIN

Collège Etudiants :

Mlle CAMUS - M. BAILLEUX

Collège AITOSS :

Personnalités extérieures :

M. SNYCKERTE - M. FARREYROL

Membres de Droit :

M. ROUZE, Directeur de l' IUT

Invités :

M.BRICOUT - M. JOUAN - M.TANGHE- M.GAUDIER
M. GAZALET - M. VANDEVILLE - M.DESPRES
M.DELPORTE - M.BERA - M.LANGLLET- M.MOREL

Etaient excusés :

M.DULION - M.POTAUX - M.HACHET

Ont donné pouvoir :

M NICOLAS à M.FARREYROL
M. BRIDE à M.PAVONE
M.MATHIEU à M.PAVONE
M.GUILLAUME à M.SNYCKERTE
M.DESTERBECQ à M.FARREYROL
M.LABRAGA à M.DRAZETIC
M.PLAISANT à M.SNYCKERTE
M.VAN BERLIERE à Mlle CAMUS
Mlle CACHERA à M.BAILLEUX
M.KRAUSS à M. DRAZETIC
M.CROCFER à M.BAILLEUX

Etaient absents :

M.ROGER - M. FRANCOIS - M.ALAMARTINE -
M.NOWICKI - M.POISSONNIER - M.GUIDEZ - Mlle
GUFFROY - M.BRONINX - M.DEFRANCE - M.REMIENS -
M.LAUT- M.AVANZATO -

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président SNYCKERTE ouvre la séance.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 4 DECEMBRE 2003

Monsieur SNYCKERTE, Président du Conseil, demande de bien vouloir tenir compte d'une modification dans le compte rendu, en effet, dans le 4^{ème} point, il faut lire au niveau du 5^{ème} paragraphe « entrent dans les créances chirographaires » au lieu de « n'entrent pas ». Aucune autre modification n'étant demandée, le compte-rendu du Conseil du 4 décembre 2003 est **approuvé à l'unanimité.**

2) ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE L'IUT :

Monsieur SNYCKERTE, rappelle que lors du dernier conseil, il a exprimé son souhait de quitter la présidence du Conseil de l'IUT tout en restant membre. Monsieur FARREYROL, vice-Président, seul candidat, se présente.

Comme il est d'usage, Monsieur FARREYROL quitte la salle pendant la procédure de vote.

Monsieur FARREYROL est élu à l'unanimité (20 votants, 20 oui).

Monsieur SNYCKERTE laisse sa place à Monsieur FARREYROL

3) NOMINATION DU CHEF DU DEPARTEMENT TC à CAMBRAI

Monsieur ROUZE indique qu'il a reçu une seule candidature pour occuper le poste de chef de département. Il s'agit de Monsieur Hervé BERA, enseignant au département TC de Valenciennes. Le conseil du département TC iaa réuni le 17 février 2004 a émis un avis favorable à cette candidature. Après s'être présenté, Monsieur BERA quitte la salle de réunion. Le conseil se prononce favorablement à la candidature de Monsieur BERA (24 voix sur 24 votants)

Madame MORLAES demande au directeur un échange de poste, compte tenu de la nomination de Monsieur BERA. Monsieur ROUZE lui indique que les postes d'enseignants ne sont pas affectés dans les départements de formation mais à l'IUT. En ce qui concerne Monsieur BERA, il effectuera son service à Cambrai. TC Valenciennes bénéficiera de la compensation correspondante.

Monsieur BRICOUT souhaite attirer l'attention des deux chefs de départements de CAMBRAI sur le comportement de certains étudiants de l'antenne universitaire de La Forêt, même s'il n'est pas avéré qu'il s'agisse d'étudiants TC ou OGP. Monsieur DESPRES rejoint les propos du vice-Président et souhaite que les chefs de départements de Cambrai puissent rappeler aux étudiants certaines règles d'usages en matière de comportement compte tenu des dégradations et réparations à effectuer.

4) COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2003

Monsieur ROUZE demande aux membres du conseil de bien vouloir prendre le document joint distribué en début de séance.

En fonctionnement, les recettes ordonnées dans l'année 2003 s'élèvent à 4 695 987,99€ et les dépenses réalisées s'arrêtent à 4 111 945,28 €.

En Investissement apparaissent les opérations en capital de l'année dont le total des dépenses est de 816 717,55 € et le total des recettes de 780 427,64 €.

Le résultat de fonctionnement s'élève à + 584 042,71 €.

Le résultat d'investissement est de - 36 289,91 € d'où un résultat global positif de + 547 752,80€ (contre +231 547,36€ en 2002)

Le compte financier fait apparaître un excédent cumulé à la fin 2003 de 2 700 929,03 €.

AFFECTATION DU RESULTAT 2003 et SITUATION APRES AFFECTATION :

- compte 106 (réserves) : 1 404 483,10€
- compte 110 (report à nouveau) 1 296 445,93 €.

Monsieur ROUZE explique que cette année l'affectation dans le compte 106 (réserve) est beaucoup plus importante afin de maintenir un fond de roulement cohérent pour l'ensemble des comptes de l'UVHC. En effet, il est rappelé que l'UB 901 (iut) fait partie intégrante du budget de l'établissement.

L'analyse du compte financier et les tableaux en annexe permettent de suivre l'évolution cumulée des recettes depuis 1983 par type de formation ainsi que l'évolution des investissements. D'autre part, Monsieur ROUZE attire l'attention des membres du conseil sur l'origine des ressources propres notamment dans le cadre du partenariat avec les entreprises (taxe d'apprentissage, prestations de formation continue aux entreprises). Monsieur SENEZ s'inquiète sur le risque d'évaporation des réserves avec celles de l'UVHC, Monsieur ROUZE lui répond que les réserves de l'UB 901 (IUT) n'ont une réelle signification qu'à l'intérieur même des réserves UVHC. Le total cumulé des comptes 106 et 110 se retrouvera, en début d'exercice, au compte financier 2004. Monsieur ROUZE indique également que nos réserves cumulées avec celles de l'uvhc visent à un fonds de roulement moyen de 90 jours, fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement de l'IUT comme l'Université.

Monsieur FARREYROL propose de passer au vote :

Abstentions : 0

Contre : 0

Le compte financier 2003 est adopté à l'unanimité.

5) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2004 n°1

Monsieur le Président invite Monsieur ROUZE à présenter la décision modificative budgétaire n° 1 de l'IUT. Monsieur ROUZE présente le tableau distribué en début de séance où apparaît deux DBM l'une dite de rattachement qui s'équilibre à **282 400 €** et l'autre dite de report qui s'équilibre à **655 563€**. Cette dotation correspond à une ponction des réserves dont le montant cumulé (106+110) a atteint 2 700 929 € fin 2003 (comme on l'a vu dans le point 4). Monsieur ROUZE commente la ventilation proposée aux membres du Conseil.

Le montant total de cette DBM n°1 s'élève donc à 937 963 € dont 639 214 € (soit 68%) au bénéfice des 9 départements en formation initiale, 161 173 € (soit 17 %) pour la formation continue, 137576 € (soit 14,5%) pour les diplômés européens et les 5 licences professionnelles (respectivement 131 137€ et 6 439€)

M. le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur cette DBM n°1 :

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur ROUZE tient à préciser que cette DBM sera applicable après le vote de la DBM globale de l'UVHC dont le prochain conseil se réunit en juin 2004.

Monsieur ROUZE demande également de prendre connaissance du tableau des subventions attribuées aux différentes associations pour l'année 2004. Ce tableau, déjà adopté en décembre 2003 lors du budget initial, tient compte de deux nouvelles demandes de subventions pour lesquelles il est demandé au conseil de se prononcer (corpo gim pour 500 euros et mph pour 100 euros)

Adopté à l'unanimité

Monsieur ROUZE demande au conseil également de se prononcer sur une créance irrécouvrable de la société *communication et progrès*, entreprise mise en liquidation judiciaire, pour un montant de 914,7 € (salon envol).

Adopté à l'unanimité

6) PROJET DE CALENDRIER 2004-2005

Monsieur ROUZE présente le projet de calendrier IUT pour l'année universitaire 2004-2005. Ce calendrier tient compte des impératifs de fermeture de l'UVHC et de nos impératifs de formation en iut, à savoir la durée de formation qui est de 60 semaines sur les deux années et le stage en entreprise de 10 semaines minimum.

Madame RAVEZ souhaite une modification du calendrier afin que les étudiants puissent bénéficier d'une semaine de congé supplémentaire pendant les vacances d'hiver et également une semaine complémentaire pendant les vacances de printemps. En contre partie, les cours en première année s'achèveront mi juin au lieu de fin mai.

Monsieur ROUZE indique que ce calendrier a reçu l'assentiment des 9 chefs de département en conseil de direction du 1^{er} mars, néanmoins, il propose de consulter à nouveau cette instance, avec l'accord du conseil, sachant que le calendrier ainsi modifié ne pourrait être adopté qu'au prochain conseil de l'IUT de juin.

Monsieur BAILLEUX s'abstient sur la proposition du directeur au motif qu'au mois de juin il sera en stage et ne pourra donc participer à ce conseil.

Monsieur VANDEVILLE souligne la nécessité d'adopter rapidement ce calendrier pour établir les emplois du temps.

Le conseil décide à la majorité moins 3 abstentions (1+2 pouvoirs) de repousser l'adoption du calendrier au conseil de juin 2004.

7) REVISION DES STATUTS

Monsieur ROUZE rappelle la procédure de révision des statuts :

- installation d'une commission en mars 2003
- 8 réunions de la commission (autant de réunions de travail de sous-groupes)
- assemblée générale du personnel (présentation des nouveaux statuts et débats)
- présentation des points clefs lors du conseil du 4 décembre 2003
- avis favorable de la commission des statuts de l'UVHC sous conditions de modifications de forme.

A ce jour les statuts sont finalisés, des modifications ont été apportées à la demande de certaines collectivités territoriales. Ainsi dans l'article 6, la ville de Cambrai (qui a transféré sa compétence en matière d'enseignement supérieur à la communauté d'agglomération du cambrésis) a souhaité ne pas être représentée au profit de la communauté d'agglomération.

D'autre part, Monsieur ROUZE demande de bien vouloir apporter les corrections suivantes :

Article 19 : supprimer le mot « et » entre promotion et de la recherche, il faut lire « promotion de la recherche »

Article 22 : dans la dernière phrase remplacer « de tous les chefs » par « des chefs »

Article 28 : supprimer le mot « et » entre promotion et de la recherche pour lire simplement : « la mission pour la promotion de la recherche »

Monsieur ROUZE remercie également Messieurs MOREL et GAUDIER, invités à ce conseil, qui ont largement contribué à l'élaboration de ces nouveaux statuts. Il rappelle les objectifs de cette révision notamment :

- adaptation à une organisation de l'IUT qui prend en compte ses nouvelles formations et ses nouvelles missions.

- Association plus étroite de l'ensemble du personnel à la gestion de l'Institut et représentation équilibrée.

Monsieur ROUZE donne la parole à M.GAUDIER qui présente les principales modifications des statuts.

L'ensemble de la révision de ces statuts reçoit l'approbation du conseil, mais, n'est pas soumis au vote, compte tenu de l'absence de quorum ; d'autre part, Monsieur ROUZE indique, la demande du président du conseil, de revoir l'article 6 au motif de la recherche d'un meilleur équilibre dans la représentation et d'une appréciation du poids des représentants économiques.

Il est proposé au conseil de revoir l'adoption de ses statuts lors du prochain conseil d'iut qui aura lieu en juin 2004. Monsieur ROUZE indique que le règlement intérieur de l'iut sera donc adopté en même temps que les nouveaux statuts pour application dès la rentrée 2004.

8) QUESTIONS DIVERSES :

néant

Le Directeur de l' IUT



Jean-Pierre ROUZE